



COMPTE RENDU - ASSEMBLEE PLENIERE

07 JANVIER 2020

ORSAY – Salle du conseil communautaire

16h-18h

PRESENT(E)S (24)

Mme	CAZALA Charlotte	Conseillère municipale - Mairie de Villiers-le-Bâcle
Mme	CREPIN Sonia	Service Prévention des Risques - Université Paris-Saclay
Mme	DARCOS Laure	Conseillère départementale - CD91, Sénatrice de l'Essonne
Mme	DELATTRE Renée	IFFO-RME
M.	FRYDMAN Marc	Délégué syndical CGT91
M.	GREINER Olivier	Chef du pôle LUDD ASN Orléans
M.	HAMEL Antoine	Chargé de mission CLI - CD91
M.	HOULE Alexandre	Chef de la Division - ASN Orléans
M.	JOUENNE Patrick	Chef de l'INB 18 - CEA SACLAY
M.	LASOU Gauthier	Délégué syndical UNSA SPAEN – CEA SACLAY
Mme	LAUNAY Anne	Conseillère départementale - CD91
M.	LEFETZ Sébastien	Maire Adjoint - Ballancourt-sur-Essonne - Pilote du GT1
Mme	LEZY-BRUNO Louise	Directrice Mission Développement Durable - CD91
M.	MAITRE Vivien	Secrétaire Adjoint CSE - CEA PARIS SACLAY
M.	MENON Patrick	Vice-Président Association Yvelines-Environnement
M.	MEUNIER Michel	Association " Amis de la Vallée de la Bièvre "
M.	MOREAU Jean-François	Expert - Pilote du Pôle information, formation et société
Mme	NYFFEGGER Coralie	Chargée d'évaluation - IRSN
M.	PARISOT Jean-Pierre	Union Des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay
M.	PASQUIER Jean-Luc	Expert (ex IRSN)
M.	ROUYER Michel	Élu au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre
M.	SANHET Jean-Louis	Président UFC Que Choisir du 91 Nord
M.	SERRE Marc	Directeur adjoint des activités nucléaires du CEA-SACLAY
Mme	VERMILLET Brigitte	Présidente de la CLI - CD91

EXCUSE(E)S :

Mme	DUCOUT Dominique	Association St Rémy Environnement
M.	COCHARD Guillaume	Membre de la CLI
Mme	THIBAUT Denise	Conseillère municipale Mairie de Jouy-en-Josas
M.	SEIGNEUR Sylvain	Directeur Général Adjoint - CD91
M.	OLIVE Laurent	Chef d'unité départementale DRIEE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
BILAN FINANCIER 2019 & PREVISIONS 2020	3
QUESTIONS DE LA SALLE.....	3
EVOLUTION DES RISQUES LIES AUX INB DU PLATEAU DE SACLAY.....	4
QUESTIONS DE LA SALLE.....	4
GRANDES ETAPES DU DEMANTELEMENT DU REACTEUR ULYSSE (INB 18).....	6
QUESTIONS DE LA SALLE.....	6
ACTIVITES DU POLE GT1 - « SITES DU BOUCHET ».....	8
QUESTIONS DE LA SALLE.....	8
ACTIVITES DU POLE INFORMATION, FORMATION ET GOUVERNANCE	9
QUESTIONS DE LA SALLE.....	9
CLOTURE.....	10

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRESENTATION GLOBALE DE LA SEANCE (23 DIAPOS)

ANNEXE 2 : ASN – EVOLUTION DES RISQUES LIES AUX INB (12 DIAPOS)

ANNEXE 3 : CEA - GRANDES ETAPES DU DEMANTELEMENT DE L'INB 18 (25 DIAPOS)

INTRODUCTION

Madame Louise LEZY-BRUNO, Directrice de la Mission Développement Durable au Conseil départemental de l'Essonne ouvre la séance. Elle souligne le travail qui a été repris sur l'année 2019 et qui sera détaillé lors de la présente réunion, notamment sur l'activité des pôles information et concernant le site du Bouchet.

Elle revient également sur la réunion publique du 11 décembre à Jouy-en-Josas, dont le format innovant et participatif a eu de très bons échos.

Concernant la lettre de la CLI de décembre 2019, de nouvelles difficultés de distribution ont de nouveau été relevées, certaines communes n'ayant manifestement pas été destinataires. Ce point sera vérifié en lien avec la direction de la communication du Conseil Départemental afin de procéder aux ajustements nécessaires en 2020.

BILAN FINANCIER 2019 & PREVISIONS 2020

Monsieur HAMEL, présente le bilan financier de la CLI pour l'année 2019 et le budget prévisionnel 2020.

Concernant 2019, la subvention de l'ASN pour le fonctionnement de la CLI établie par convention reste inchangée (10 000 €).

Concernant les frais de fonctionnement le total des dépenses pour l'année 2019 a été de 33 081,46 €, incluant l'ensemble des frais (RH, Communication, adhésion ANCCLI, prestations...).

A noter que le budget ressources humaines lié au chargé de mission CLI sera plus important en 2020 dans la mesure où il financera une année pleine, contrairement à l'exercice 2019 calculé sur 7 mois (recrutement du chargé de mission le 1^{er} juin 2019).

Pour 2020, le budget global de la CLI est évalué à 53 000 €.

Les tableaux sont détaillés dans la présentation jointe au compte-rendu (Annexe 1).

QUESTIONS DE LA SALLE

Mme DELATTRE – Demande de précisions sur le financement de la CLI ?

Mme VERMILLET confirme que c'est bien le Département de l'Essonne qui finance budget de la CLI pour en assurer son fonctionnement. Seule l'ASN contribue au fonctionnement de la CLI à travers une subvention au Département par convention.

EVOLUTION DES RISQUES LIES AUX INB DU PLATEAU DE SACLAY

Monsieur HOULE Alexandre, chef de la division de l'ASN Orléans présente 12 diapositives sur l'évolution des risques liées aux INB du Plateau de Saclay (Annexe 2) et notamment sur la zone de danger de 250 mètres autour des clôtures du CEA de SACLAY au regard de l'évolution des risques.

Les risques induits par les installations nucléaires du plateau de Saclay ont été effectivement nettement réduits, suite à l'arrêt des différents réacteurs : OSIRIS du CEA (INB 40), fin 2015, et ORPHEE (INB 101), fin 2019, ainsi que le transfert de la production d'iode 131 sur un autre site européen pour CIS-BIO.

Cette zone de danger de 250 mètres autour de l'enceinte du CEA et de CIS-BIO remplacera à terme, les deux servitudes précédentes : la zone mentionnée dans le porter à connaissance (PAC) de 2011 et la zone non aedificandi (ZNA). Une information écrite a été faite en ce sens en octobre 2019 aux maires des communes concernées.

L'institution de cette nouvelle servitude sera toutefois conditionnée par un certain nombre de vérifications qui feront l'objet de contrôles de l'ASN début 2020, et constitueront un point de départ pour la révision des différents documents d'urbanisme par le Préfet et les collectivités locales.

A noter également que dans le cadre de la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) en 2020, l'ASN a demandé au Préfet que des dispositions particulières soient prises pour la future gare de la ligne 18 en cas d'accident pour l'évacuation des personnes.

Monsieur MOREAU indique qu'il serait intéressant de disposer, à terme, du retour d'expérience de l'accident de Lubrizol dans le cadre de la révision des PPI, notamment sur la question de la hauteur et de la dispersion des rejets en cas d'incendie.

QUESTIONS DE LA SALLE

Mme DELATTRE – Pourquoi revient-on sur la zone non aedificandi qui interdit toute construction, alors qu'il s'agissait d'un principe ancien de précaution ?

M. HOULE précise que cette diminution du rayon impacté est liée à l'arrêt des installations « dimensionnantes » du CEA et à une évolution des activités de Cis Bio International, ce qui a conduit à une diminution significative des risques. La nouvelle zone de 250 mètres est majorante au regard des risques.

M. PARISOT – A quelle date ces nouvelles dispositions seront effectives ?

M. HOULE précise qu'une fois les inspections faites, l'ASN transmettra son avis à la Préfecture pour la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Il est difficile de se prononcer sur une date précise.

M. SANHET - Est-il possible d'avoir une meilleure lisibilité des dates d'arrêt et de démantèlement des INB de Saclay ?

M. SERRE précise que deux INB sont pérennes au CEA de SACLAY : le Laboratoire d'Essais sur Combustible Irradié (LECI, INB 50) et les installations d'irradiation (INB 77). Pour les autres, un tableau de synthèse sera présenté lors de la prochaine CLI avec les dates clés souhaitées (date arrêté et prévisionnel démantèlement), pour avoir une vision globale.

Mme DELATTRE – La CLI prévoit-elle de faire une information lors de l'enquête publique liée à la révision du PPI (Plan Particulier d'Intervention)?

Mme LEZY-BRUNO indique que sur des dossiers précédents, la CLI de SACLAY avait donné un avis technique par le biais de son pôle Sciences et Société, dont les activités doivent être relancées.

M. LASOU – Les risques et rejets des ICPE sont-ils pris en compte ?

M. HOULE indique que la DRIEE a été saisie sur ce point pour émettre un avis, le contrôle des installations classées étant de leur responsabilité. Le périmètre de la zone de danger prend en compte les situations actuelles liées aux ICPE.

Mme DELATTRE – Cette nouvelle zone de danger aura-t-elle une incidence sur le périmètre de la CLI ?

Monsieur HAMEL précise que le PPI actuel est sur un périmètre de 2,5 km autour des INB de Saclay et que le champ d'intervention de la CLI a été volontairement étendu à 5km. Si le premier rayon venait à être réduit dans le cadre de la révision du PPI, une réflexion pourra être menée dans un second temps pour adapter l'arrêté de composition de la CLI.

M. HOULE indique que la réduction des zones faisant l'objet d'une maîtrise de l'urbanisation n'entraîne pas automatiquement une réduction du périmètre du PPI.

GRANDES ETAPES DU DEMANTELEMENT DU REACTEUR ULYSSE (INB 18)

Monsieur Patrick JOUENNE, chef de l'INB 18 du CEA de Saclay, présente les grandes opérations de démantèlement de l'INB 18, réacteur de recherche de faible puissance, mis en service de 1961 (Annexe 3). Ce démantèlement s'est achevé le 8 août 2019, suite au décret n° 2014-906 du 18.08.2014.

Les délais ont été tenus. Le bilan définitif de cette opération de démantèlement, avec l'ensemble des tonnages et évaluations définitives (déchets conventionnels et déchet TFA : Très Faible Activité), sera présenté lors de la prochaine séance de la CLI. A noter que ce démantèlement n'a pas généré de déchets FA (Faible Activité).

A ce jour, il n'y a plus de contrainte radiologique sur place.

Le dossier administratif pour faire valider définitivement le déclassement par l'ASN sera transmis rapidement et la radiation de la liste des INB est envisagée dans un délai de 3 à 4 ans.

Les locaux, à terme, devraient être récupérés par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) pour y faire des salles d'enseignement ou y construire un nouveau bâtiment, après démolition.

QUESTIONS DE LA SALLE

M. PARISOT – Le réacteur a été arrêté en 2007. Pourquoi n'est-il démantelé que maintenant ?

M. JOUENNE indique qu'il y a des opérations préparatoires nécessaires au démantèlement (évacuation du combustible, sources ...) qui prennent des années. Le décret de démantèlement a été long à obtenir car il valide l'ensemble des opérations de démantèlement ainsi que l'organisation spécifique qui a été mise en place.

M. SERRE précise que les délais de démantèlement seront environ 3 fois plus longs pour les réacteurs (ORPHEE, ISIS-OSIRIS).

M. SANHET – Comment sont évaluées les zones activées et est-ce contrôlé par des mesures ?

M. JOUENNE précise que des calculs ont été effectués sur la base de modèles mathématiques pour déterminer les zones activées ou non. Cela a été vérifié par des mesures directes et de l'eau de découpe. Le manque de ferrailage dans certaines zones a eu pour conséquence que le béton soit moins activé que prévu.

M. SANHET – Cette opération de démantèlement peut-elle servir de référence ou de support pour des installations plus puissantes ?

M. JOUENNE et M. SERRE indiquent en effet que l'expérience de cette opération de démantèlement peut profiter à d'autres exploitants.

Mme DARCOS : Quelle quantité de déchet ce démantèlement a-t-elle produit ?

M. JOUENNE indique un ordre de grandeur de 200 tonnes de déchets solides radioactifs tout en précisant que la note du bilan des déchets est cours de finalisation. Il est proposé de présenter le bilan définitif à la prochaine CLI.

La majorité du graphite (très peu activé, il s'agit de déchets TFA) est déjà partie à L'ANDRA, (15 big-bags, il en reste 3 entreposés au Bat 156 du centre de Saclay). Tous les déchets conventionnels sont partis (PAPREC), à l'exception des 97 blocs de béton de la partie conventionnelle du bloc pile qui sont en cours d'analyse pour confirmer l'évacuation dans cette même filière. Il n'y a pas eu production d'effluents radioactifs lors du démantèlement. Concernant les déchets solides radioactifs, une partie est déjà à l'ANDRA et une autre partie est entreposée au bâtiment 156 en attente de départ vers l'ANDRA.

M. FRYDMAN : Quel est le bilan dosimétrique du personnel CEA pour ce démantèlement ?

M. JOUENNE précise qu'il était le seul agent CEA sur le chantier de démantèlement qui a été soustrait et que les doses étaient très faibles. Les rares accidents du travail durant ces opérations de démantèlement ont eu des conséquences limitées et aucun ne concerne une exposition radiologique.

M. PASQUIER : Quels sont les seuils qui vous permettent au CEA d'affirmer qu'il n'y a plus rien ?

JOUENNE : La cartographie indique que nous sommes pratiquement toujours sous le seuil de détection des appareils ou très en dessous du seuil de décision et qu'il n'y a aucune trace radiologique dans ces locaux.

M. HOULE de l'ASN confirme que la zone n'est plus une zone contrôlée.

ACTIVITES DU POLE GT1 - « SITES DU BOUCHET »

Monsieur LEFETZ présente les grandes lignes des questions discutées avec le CEA lors de la réunion du 19 novembre, notamment sur la question cruciale de la vulnérabilité du site au regard du risque inondation, suite aux évènements de 2016.

Suite à la demande de ce groupe de travail, une mesure ponctuelle des eaux de surface a été réalisée en mars 2018 par le CEA, en complément des mesures régulières déjà effectuées, afin de vérifier si la Juine n'apporte pas un facteur de dilution.

Les valeurs de surveillance environnementale sur 2017 et 2018 indiquent qu'il n'y a pas eu de valeurs incohérentes ni de dépassement, y compris pour cette mesure ponctuelle, et que l'on reste dans le bruit de fond régional. Cela montre qu'il n'y a pas eu de fuites d'éléments radioactifs et que la dépositante assure son rôle d'étanchéité. Le plan de coupe multizones reste à fournir, mais lors de la réunion du GT1, le CEA a expliqué que la dépositante repose sur un lit d'argile est qu'elle est constituée d'un amalgame imperméable et compact de déchets et d'argile, qui empêche toute circulation d'eau et donc toute migration de déchets radioactifs quand bien même le niveau d'eau serait amené à monter autour du site.

Les autres questions posées lors de la dernière assemblée plénière de la CLI du mois de juillet ont fait l'objet de réponses par le CEA, notamment sur le dispositif d'arrosage et la sécurisation de la clôture du site.

Globalement, la réunion n'a pas suscité d'inquiétudes particulières mais un engagement est pris pour vérifier par des tenues de réunions régulières que cette situation n'évolue pas défavorablement.

Le compte rendu définitif de cette réunion est en cours de validation et sera mis en ligne sur le site de la CLI.

Madame VERMILLET regrette l'absence de M. PEYRAMAURE, membre du GT1, avec qui elle aurait souhaité discuter de vive voix des modalités de travail de ce groupe.

QUESTIONS DE LA SALLE

Mme DARCOS : Quelle sera la date de réparation de la clôture ?

M. SERRE précise qu'une visite technique s'est tenue fin décembre. Des devis sont en cours de réalisation, cela sera fait en 2020.

M. HAMEL précise que la fragilité observée se situait à proximité du portail, en raison d'intrusions sur le terrain militaire voisin.

M. LEFETZ indique de son côté que le terrain militaire a depuis été sécurisé par un renforcement de la clôture.

Mme DELATTRE : Quel est le devenir de ce site ?

M. LEFETZ indique que dans l'attente d'un exutoire pour les déchets FAVL (Faible Activité à Vie Longue) de cette dépositante (date prévisionnelle 2035), ce site fera l'objet d'une surveillance active.

ACTIVITES DU POLE INFORMATION, FORMATION ET GOUVERNANCE

Monsieur MOREAU, pilote du pôle, et Monsieur HAMEL, chargé de mission CLI rappellent les missions du pôle, notamment sur son rôle d'information, d'organisation des manifestations afin de rendre l'information accessible au public.

Les faits marquants de 2019 sont ensuite présentés en séance, notamment sur la visite de CIS-BIO et la tenue d'une réunion publique à Jouy-en-Josas sur un format participatif innovant.

Concernant cette réunion publique, Mme DELATTRE souligne que ce « nouveau format » a permis à des personnes « non scientifiques », novices, qui pouvaient poser des questions, ce qui a permis la participation de tous les présents.

Pour 2020, un certain nombre de projets sont envisagés, notamment sur la question de la mesure citoyenne, à l'aide de capteurs individuels (projet OpenRadiation) et d'animations à destinations de collégiens ou étudiants. D'autres sujets sont à l'étude, notamment sur la formation/sensibilisation.

Mme VERMILLET suggère à ce titre que la plate-forme ODE (Offre de Découverte et Educative) du département puisse être utilisée pour proposer un module de formation à l'attention des collègues.

QUESTIONS DE LA SALLE

M. FRYDMAN : Question relative aux avis techniques de la CLI ?

M.FRYDMAN souligne le renouveau des travaux de la CLI mais souhaite que le pôle Sciences et Société puisse être relancé pour que la CLI émette des avis sur des dossiers techniques importants, mais également lors d'évènements significatifs de niveau 1 ou supérieur pour les INB de Saclay.

Il rappelle qu'en 2019, 7 évènements de niveau 1 sur l'échelle INES (échelle internationale de classement des événements nucléaire) ont été recensés sur les sites de Saclay (1 pour le CEA, 6 pour CIS-BIO) et cite l'article 125 de la loi sur la Transparence¹ en matière de sûreté nucléaire qui précise que ces évènements doivent faire l'objet d'avis techniques et de visites de la CLI.

M. HOULE suggère que le listing des évènements soient présenté en assemblée générale de la CLI, deux fois par an comme cela se fait dans d'autres CLI.

M. LASOU demande également que la CLI émette un avis que dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de démantèlement de l'INB 72.

M. HAMEL indique que Mme SENE, pilote du pôle Sciences et Société, sera sollicitée sur ces points.

¹ Note du rédacteur : cet article a été codifié dans le Code de l'Environnement ([art. L125-25-1](#)) qui indique que le président de la CLI peut demander la visite d'une installation nucléaire en cas d'évènement significatif de niveau 1.

Mme DELATTRE : Formation/sensibilisation des nouveaux élus après les municipales ?

Madame DELATTRE indique qu'un travail de formation important sera à engager à la suite des élections municipales de 2020, notamment pour les nouveaux élus.

M. HAMEL précise, tel qu'annoncé lors de la précédente réunion publique de la CLI, qu'une formation spécifique à l'attention des élus devrait être proposée par l'ANCCLI qui pourrait permettre de répondre à ces besoins.

Mme CREPIN : La distribution de comprimés d'iode est-elle toujours d'actualité, notamment pour les futurs établissements d'enseignement supérieur du Plateau ?

Monsieur HOULE précise que l'arrêt de la fabrication d'iode 131 sur le site de CIS-BIO fin 2019 et les arrêts déjà actés des réacteurs OSIRIS et ORPHEE du CEA, doivent permettre, à terme, de supprimer les campagnes de distribution de comprimés d'iodes. Une vérification sera faite début 2020 pour valider le dernier point concernant CIS-BIO, mais en attendant, il est toujours possible de se procurer les comprimés d'iode stable dans les pharmacies distributrices.

CLOTURE

Madame VERMILLET remercie les services et souligne le travail réalisé et les perspectives 2020, dans un souci de transparence, de communication et de projets.

En conclusion, elle souhaite une belle année à titre personnel à tous les participants et donne rendez-vous pour la prochaine réunion de la CLI en Juillet 2020 afin de présenter l'avancement du travail des différents pôles.

FIN DE LA SEANCE : 18h30

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRESENTATION GLOBALE DE LA SEANCE (23 DIAPOS)

ANNEXE 2 : ASN – EVOLUTION DES RISQUES LIES AUX INB (12 DIAPOS)

ANNEXE 3 : CEA - GRANDES ETAPES DU DEMANTELEMENT DE L'INB 18 (25 DIAPOS)